

Amorcer la sortie de crise par la réduction drastique des inégalités de revenus

Jean-Marie Harribey

Ecovev, n° 40, mars 2013, p. 47-58

Le monde traverse une crise majeure dont les racines plongent dans les transformations du capitalisme amorcées voici près de quarante ans. Le système surmonta temporairement sa difficulté à assurer une rentabilité des capitaux jugée suffisante en libérant la circulation des capitaux et en imposant une dévalorisation générale de la condition salariale pour imposer une meilleure rémunération des propriétaires du capital : « la valeur pour l'actionnaire » résumait ce durcissement des conditions de production et de réalisation de la valeur et des conditions d'emploi. Les États et les institutions internationales furent alors les agents de ces transformations, en déréglementant, privatisant, marchandisant et réduisant le périmètre des services publics et de la protection sociale. Ainsi fut ouverte l'ère du néolibéralisme, censé donner au capitalisme devenu mondial un nouvel essor durable.

Mais ce néolibéralisme, synonyme de la financiarisation exacerbée de l'économie, a conduit tout droit à l'éclatement d'une crise inédite par son ampleur en 2007. Inédite parce que l'interconnexion des systèmes financiers, productifs et commerciaux a vu cette crise atteindre d'emblée une dimension mondiale. Inédite aussi parce que, aux aspects traditionnels de spéculation et de panique financières, de récession économique et de montée du chômage et de la pauvreté, se sont ajoutés les faits aujourd'hui incontournables de l'épuisement de la planète et du réchauffement climatique. Crise de suraccumulation du capital et crise écologique sont donc les deux faces d'une même réalité.¹

La réorientation profonde à opérer est à la mesure des dégâts de toute nature engendrés par l'ordre néolibéral et les diktats financiers. Cette réorientation concerne l'ensemble des choix qui structurent un mode de développement, et qui vont du travail et de l'emploi à la répartition des revenus, à la fiscalité, à la protection sociale, à la monnaie et à la finance, aux investissements d'avenir, à la reconversion écologique de l'économie, à la préservation des biens communs de l'humanité et aux relations avec les autres peuples. Par où commencer, dans l'urgence, le temps que les mesures de moyen et de long terme puissent être discutées, décidées et mises en œuvre et surtout qu'elles produisent leurs effets ?

L'idée est ici de mettre fin immédiatement au détournement de richesse à l'avantage du capital parce que la dévalorisation du travail a été la cause immédiate de l'impasse du modèle néolibéral, et parce que les tenants de ce modèle tentent aujourd'hui de reporter la facture de la crise sur le dos des dizaines de millions de citoyens qu'elle a fragilisés ou précarisés. Le changement de cap représente un enjeu politique et symbolique fort en face du bourrage de crâne pour faire accepter l'austérité, prétendument nécessaire afin d'éponger les dettes souveraines dont la véritable origine est occultée.

Il faut prendre au sérieux la Constitution et donc la prendre au pied de la lettre pour respecter son esprit. L'article premier de la Constitution française du 4 octobre 1958 affirme « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Son Préambule la rattache à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dont l'article XIII stipule : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » Le Préambule de la Constitution de 1958 fait également référence au Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui

¹ Voir J.M. Harribey, *Raconte-moi la crise*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2009.

précise : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.* »

Les articles 22 à 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 déclinent tous les droits afférant « *à la sécurité sociale, au travail, au repos avec une durée du travail raisonnable, à un niveau de vie suffisant pour assurer l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins, à l'éducation, à la culture et aux arts* ».

Ces principes et ces droits sont-ils aujourd'hui respectés ? Non. Sont-ils en progression ? Non. Pourquoi ? Parce que l'évolution du capitalisme contemporain a consisté à les nier pour accroître revenus, richesse et pouvoirs de la classe bourgeoise et de ses affidés politiques et médiatiques. Elle est l'une des causes fondamentales de la crise qui affecte depuis près de cinq ans le monde entier soumis à la logique du profit et de l'accumulation infinie. Elle ne peut être surmontée et dépassée qu'en amorçant une révolution de la répartition des revenus et de la richesse dont le principe constitutionnel de juste répartition pourrait être le point de départ.

1. Les transformations mortifères du capitalisme

La première forme de la dégradation de la condition des travailleurs est un décrochage brutal entre l'évolution de la productivité du travail et celle des salaires, qui est intervenu en France entre 1982 et 1989. Le rapport Cotis de l'INSEE a chiffré la détérioration de la part salariale à 5 points de valeur ajoutée brute des sociétés non financières par rapport à 1973 et près du double par rapport à 1982². La décennie 1980 est celle où le chômage s'envola et où la précarité commença à s'installer. Même si les choses se stabilisèrent globalement ensuite, les niveaux atteints alors (très bas pour la part salariale et très haut pour le chômage) ne seront ensuite jamais vraiment modifiés sauf pendant la courte période de 1997 à 2001.

Il s'ensuivit une aggravation des inégalités de revenu et des niveaux de vie, confirmée par toutes les études³, pendant que la concentration de la richesse se renforçait, facilitée par la défiscalisation des hauts revenus et des patrimoines. Les 1 % les plus riches détiennent 18 % du patrimoine national, tandis que les 50 % les plus pauvres n'ont que 7 % et les 10 % les plus pauvres moins de 0,1 %. Si l'on tient compte du détournement de la valeur ajoutée (une centaine de milliards par an), de la fraude fiscale et sociale (50 milliards), des niches fiscales (au bas mot, 70 milliards) et de la baisse des droits de succession et de l'ISF (3,5 milliards), on mesure l'ampleur du rapt répété année après année. Les révélations récentes des rémunérations des grands patrons ne rendent visible que la partie émergée de l'iceberg. Dix grands patrons français ont reçu une rémunération représentant en moyenne plus de 240 SMIC annuels, soit 4,6 millions d'euros, en 2010, environ 800 fois le SMIC pour les mieux payés d'entre eux. Les présidents des sociétés cotées dans le CAC 40 ont vu leurs rémunérations augmenter de 34 % en 2010, pendant la progression du salaire moyen des Français se limitait à 2,1 % (primes et heures supplémentaires comprises).

Parallèlement, les conditions d'emploi des salariés se dégradèrent et le travail s'intensifia. L'organisation du travail et les relations sociales furent bouleversées afin de substituer la précarité à la stabilité de l'emploi, l'insécurité à la protection et l'individualisation de la relation salarié/employeur aux conventions collectives. Ainsi, les contrats à durée déterminée et précaires firent reculer les contrats à durée indéterminée, tandis

² Insee, Rapport de J.P. Cotis, « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France », 2009, http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/partage_VA/rapport_partage_VA.pdf.

³ P. Lombardo, É. Seguin, M. Tomasini, « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee-Première*, n° 1365, août 2011, <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1365/ip1365.pdf>.

que le code du travail était contourné ou carrément amputé⁴. Les dernières décisions de gouvernement Sarkozy pour satisfaire le Medef visent à développer le chômage partiel, après avoir pratiqué l'emploi à temps partiel subi surtout pour les femmes, et à obliger les salariés à travailler davantage et gagner moins par le biais d'accords dits de « compétitivité-emploi » organisant une flexibilité maximale du travail.

La dégradation de la condition salariale prit aussi le visage de la diminution de la protection sociale. Prenant prétexte d'une évolution démographique que ne serait pas en mesure de prendre en compte le système de retraite par répartition, plusieurs réformes, en 1993, 2003, 2007 et 2010, furent imposées pour réduire le niveau des pensions collectives, en rallongeant la durée de cotisation et en reculant l'âge légal de la retraite à taux plein, avec en filigrane la volonté de faire le lit de la retraite par capitalisation promue par les fonds de pension et les compagnies d'assurances. La même orientation prévalut dans le domaine de l'assurance maladie, en restreignant peu à peu le domaine pris en charge par la Sécurité sociale. Menées au nom des prétendus équilibres financiers, ces réformes ignorèrent la très forte réduction de la part de richesse dévolue au travail par rapport au capital et la possibilité d'accompagner l'augmentation des besoins sociaux par une hausse progressive des cotisations sociales. Ainsi, elles répondirent aux attentes exprimées par le Medef en 2004 dans ses « 44 propositions pour moderniser le code du travail »⁵.

Ces bouleversements anti-sociaux ne pouvaient pas être sans conséquences sur l'économie elle-même. En rompant le parallélisme entre la richesse produite et les salaires, la surproduction de la plupart des industries devint chronique, et le crédit pour l'éponger ne pouvait se développer infiniment, ainsi que l'a montré avec le plus de force aux États-Unis la crise des *subprimes*. Et, dans un contexte où la financiarisation de l'économie mondiale a canalisé les gigantesques profits nés de la concentration de la richesse produite entre les mains des classes bourgeoises, la déréglementation générale a engendré une prolifération de mécanismes spéculatifs porteurs de catastrophes : titrisation, produits dérivés, marchés de gré à gré, effet de levier, etc. Pour colmater les brèches ouvertes par la crise financière et sauver un système bancaire menacé, les États, directement ou par le biais des banques centrales, ont endossé les dettes privées, pendant que la récession s'installait et déclenchait une crise dite des dettes publiques dans la novlangue.

Comme le capitalisme prétend faire de l'argent avec de l'argent, les politiques néolibérales ont visé à déposséder la société et les pouvoirs publics du contrôle de la monnaie remis entre les mains des banques centrales et des banques ordinaires ainsi que de la maîtrise de la politique monétaire. La création monétaire a donc été privatisée et mise au service quasi exclusif de la restructuration permanente du capital et de la spéculation. Bref, le contraire point par point des principes constitutionnels d'égalité.

2. Le principe constitutionnel de juste répartition de la richesse

L'ampleur des inégalités est telle qu'elle suffit à elle seule pour justifier une action résolue et rapide en faveur d'un principe de justice effectif. Mais on peut aller plus loin encore et fonder sur le plan conceptuel et philosophique une théorie de l'égalité pour battre en brèche les idéologies qui légitiment l'exploitation⁶ quand elles ne peuvent plus la nier, ou l'exclusion du « banquet de la nature » pour « les damnés de la terre », en bref qui justifient l'injustifiable.

⁴ M. Billard, *Le Medef l'a imaginé, Sarkozy l'a fait, 10 ans de casse du code du travail*, Bruno Leprince, 2011.

⁵ Medef, « Moderniser le code du travail, Les 44 propositions du Medef », 4 mars 2004, http://archive.medef.com/medias/upload/61469_FICHER.pdf.

⁶ Voir J.M. Harribey, « Le travail, la nature et l'exploitation », *Le Sarkophage*, septembre 2011, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/exploitation.pdf>.

Que disent les théories économiques au sujet des inégalités de revenus qui se transforment avec le temps en inégalités de patrimoines ? Commençons par la théorie libérale néoclassique. Elle affirme que, dans une économie concurrentielle, les rémunérations des individus correspondent à leur productivité qui décroît au fur et à mesure que l'emploi augmente. Plus précisément, la rémunération d'un salarié quelconque est égale, nous dit-on, à la productivité du dernier travailleur de sa catégorie embauché (productivité appelée marginale), parce qu'en deçà l'employeur aurait intérêt à continuer d'embaucher, et qu'au-delà il n'y aurait plus intérêt. Le raisonnement est généralisé à tout travailleur, même non salarié, et au détenteur de capital qui perçoit un dividende ou un intérêt égal à la « productivité » marginale du capital.

Cette théorie est pain bénit pour ceux qui perçoivent des revenus faramineux puisque d'après elle chacun reçoit son dû, en fonction de son apport à la production. Mais il est bien difficile de prouver que les écarts de 1 à 100 ou 1000 entre les salaires de base et les rémunérations des grands dirigeants d'entreprise correspondent à des écarts de productivité équivalents. D'ailleurs, aucun économiste libéral n'adhère vraiment à cette fable.

Voici une variante de la fable précédente qui n'est pas plus crédible. Les services rendus par les individus qui sont bien rémunérés seraient plus utiles que ceux rendus par les individus au bas de l'échelle. Le médecin et l'ingénieur seraient plus utiles que l'infirmière ou le technicien, le technicien plus que l'ouvrier, l'ouvrier plus que le manœuvre, etc. À quelle aune peut-on mesurer l'utilité d'un médecin, d'un ingénieur, d'un enseignant, d'un ouvrier, d'un éboueur ou d'un plombier ? La question n'a aucun sens. Dans une société où il faut absolument ramasser les ordures et soigner la population, l'éboueur et le médecin sont aussi utiles l'un que l'autre. Et, de plus, sans éboueur, le médecin ne servirait à rien car toute la population mourrait de la peste ou du choléra. Sans la femme de ménage qui aseptise le bloc opératoire, le chirurgien ne pourrait opérer. Dire cela ne signifie pas mésestimer le travail expert, c'est réhabiliter le travail d'exécution.

Une première conclusion peut déjà être tirée : aucune productivité particulière n'est imputable à tel ou tel travailleur. Chacun est membre d'un collectif dont la résultante de l'activité est une œuvre collective. Enlevez un élément de ce « travailleur collectif » comme disait Marx, et c'est l'ensemble de la production qui en pâtit.

Mais une fable chasse l'autre. La théorie dominante devient subtile : les individus perçoivent des revenus au prorata de l'investissement en formation qu'ils ont réalisé quand ils étaient jeunes, après s'être livrés à une comparaison entre le coût d'une année d'études supplémentaire et le gain additionnel que celle-ci leur rapportera, une fois dans la vie active. Plusieurs économistes contemporains, notamment Jacob Mincer, Gary Becker et Theodore Schultz ont été honorés académiquement pour avoir forgé cette théorie dite du « capital humain ». Les écarts de revenus sont encore renvoyés à la responsabilité de chaque individu, maître de ses décisions et rationnel en diable quand il procède au calcul savant ci-dessus. L'éducation est considérée comme un choix privé, dégagé de toute détermination sociale, et comme un instrument, jamais comme une finalité. Si c'est un capital, il ne peut être accumulé que dans une perspective de rentabilité, comme tout capital. Si les travailleurs sont définis comme les détenteurs de ce type de capital instrumentalisé, ce sont des sortes de capitalistes qui attendent comme les autres leur « retour sur investissement ». Et le tour est joué : le travail a disparu pour laisser la place à du « capital humain ».

Pas un instant, les économistes libéraux ne considèrent que les dépenses d'éducation sont en très grande majorité prises en charge par la société et que ceux qui en bénéficient n'ont rien à récupérer. La faible part – au regard des dépenses collectives lourdes – qui reste à la charge des individus et qui oblige certains étudiants à contracter des emprunts est un signe que l'égalité devant l'éducation doit être encore approfondie et non pas une raison d'aggraver ensuite les inégalités de rémunération.

La fable du « capital humain » a également sa variante. Curieusement, on la trouve dans une tradition marxiste dont on peut se demander si elle est conforme à la pensée de Marx. Les salaires inégaux correspondraient aux différences de coût de reproduction de la force de travail. Plus la force de travail a emmagasiné de formation, plus sa valeur serait grande. Les inégalités de salaires, voire celles de tous les revenus, seraient alors justifiées. D'autant plus que des travailleurs bien formés produiraient plus de valeur que des travailleurs non formés.

Personne ne conteste l'idée qu'un travailleur qualifié est plus efficace que quelqu'un qui ne l'est pas. De la même façon, il vaut mieux qu'un travailleur ait entre les mains un bon outil qu'un mauvais. Mais justement, il faut appliquer le même raisonnement dans les deux cas. Lorsqu'un équipement dernier cri est mis en œuvre, on produit davantage d'unités de marchandises (c'est-à-dire de valeurs d'usage ou encore de richesses). La valeur (d'échange) de l'équipement est alors amortie sur un plus grand nombre d'unités et le coût de production unitaire diminue. Par suite, la valeur (d'échange) de chaque marchandise produite diminue aussi. De la même façon, lorsqu'un travailleur mobilise ses connaissances accumulées, il devient plus productif de valeurs d'usage. Mais l'augmentation de sa productivité se traduit par la diminution de la valeur unitaire créée !

C'est le refus de distinguer production de valeurs d'usage et production de valeur d'échange qui crée la confusion dans les esprits. Une heure de travail qualifié produit davantage de richesse qu'une heure de travail non qualifié mais pas davantage de valeur. Rendons hommage à Ricardo qui écrit : « Le travail d'un million d'hommes dans les manufactures produira toujours la même valeur, mais pas la même richesse. »⁷ Il mettait à bas l'illusion selon laquelle une rémunération élevée refléterait la valeur créée par celui qui la perçoit alors qu'elle signifie celle qu'il capte du fait de la position sociale qu'il occupe. « Selon que vous serez puissant ou misérable »⁸ racontait La Fontaine, vous disposerez du capital symbolique pour légitimer ou non la domination que vous exercez, disait Bourdieu⁹.

Si les revenus du travail (et *a fortiori* les revenus du capital) ne s'expliquent ni par la valeur créée ni par l'utilité rendue, ni par le coût de formation en amont, que reste-t-il pour l'analyse ? On est obligé d'abandonner l'idée que le salaire est un prix économique. Il est certes conditionné à long terme par l'évolution économique car la somme de biens et services considérés *socialement* comme nécessaires grandit. Mais la fixation quotidienne des salaires obéit à d'autres paramètres dont le principal est celui de la confrontation sociale. Dès lors, le salaire est une sorte de *prix social*, et les écarts reflètent d'une part les rapports de forces entre travail et capital, et d'autre part les positions sociales occupées par telle ou telle catégorie. L'ingénieur gagne davantage que l'ouvrier non parce qu'il est plus productif de valeur mais parce qu'il est en meilleure position pour négocier son salaire. Le chirurgien gagne plus que son infirmière pour la même raison. De plus, il est un peu curieux que, par exemple, le travail du plombier soit à ce point déconsidéré dans l'opinion publique: il y a parfois autant d'urgence pour parer une fuite d'une canalisation que pour soigner une grippe. Si l'on met en balance la réparation de la fuite de la baignoire par le plombier et la guérison d'une maladie mortelle foudroyante par le médecin, on sort encore du raisonnement économique puisque la vie n'a pas de prix.

On objecte souvent que le travail non qualifié peut être accompli par des personnes interchangeables alors que ce n'est pas le cas pour le travail qualifié. C'est en grande partie vrai, mais n'est-ce pas l'indice d'une position sociale plus ou moins favorable plutôt que celui d'une différence de valeur créée ?

Aussi, est-il plus raisonnable de considérer que la hiérarchie des revenus est un résultat de la lutte des classes et des compromis négociés à un moment donné dans la société. Elle

⁷ D. Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817, Paris, GF-Flammarion, 1992, p. 289.

⁸ J. de La Fontaine, « Les animaux malades de la peste ».

⁹ P. Bourdieu, *La distinction, Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979.

correspond à l'ampleur de la propriété détenue par telle ou telle catégorie : propriété du capital d'abord, et aussi propriété du savoir. Elle est enfin le reflet des normes en vigueur mais que l'on ne peut considérer ni comme naturelles ni comme économiquement nécessaires. Ainsi, à qualification égale, les femmes sont moins rémunérées que les hommes : cela traduit-il une différence de productivité ? À qualification égale, un ouvrier du Sud est moins payé qu'un du Nord : les rapports de forces ne prennent-ils pas le dessus sur les prétendues « lois » économiques ? Bref, comme il n'existe aucune justification économique sérieuse des inégalités, le temps est venu de s'engager sur la voie de leur réduction.

En suivant tous les considérants précédents, on pourrait introduire les principes constitutionnels de juste répartition de la richesse suivants :

- 1) Toute appropriation privée des ressources naturelles et des connaissances est interdite. Tous les services répondant à des besoins fondamentaux sont déclarés inaliénables et mis hors marché afin d'en permettre l'accès à tous les citoyens : éducation, culture, santé, eau, énergie, logement social, transports collectifs.
- 2) Une formation, un emploi et un revenu sont garantis à tous les citoyens adultes. La perte d'emploi ou l'absence d'emploi donne droit à un revenu au moins égal au salaire minimum versé par la collectivité.
- 3) La société fixe démocratiquement l'écart de revenus admissible. Toute fraction de revenu dépassant le maximum admissible est imposée au taux de 100 %. Au-delà d'un certain seuil fixé démocratiquement, toute transmission par héritage de patrimoine professionnel, foncier, financier, mobilier, immobilier, culturel ou autre, est taxée au taux de 100 %.
- 4) La recherche de gains de productivité n'est autorisée qu'à la double condition de ne pas intensifier le travail et de ne pas détériorer les équilibres écologiques.
- 5) Tout gain de productivité obtenu en respectant les conditions précédentes est réparti équitablement entre l'emploi de nouvelles personnes souhaitant travailler, les salaires les plus faibles, la réduction du temps de travail et les investissements socialement et écologiquement soutenable, à l'exclusion de tout dividende qui est désormais interdit et de tout intérêt dépassant la hausse moyenne des prix.
- 6) L'accès au crédit est garanti par la socialisation de l'ensemble du système bancaire.
- 7) Tout échange avec des économies dans lesquelles les salaires et les protections sociales sont différents de ceux de l'économie nationale doit être conclu sur la base de prix et d'accords de coopération respectant le travail effectué de part et d'autre.